

CERTIFICAT

SARL Voicevale France
60 avenue de New York
75016 Paris
FRANCE

International Certification Bio Suisse AG (ICB AG) atteste le respect du Cahier des charges de Bio Suisse.

Les produits suivants, à base de matière première conforme aux exigences de Bio Suisse, sont certifiés BIOSUISSE ORGANIC jusqu'au 30.06.2025:

Commerce Raisins secs / sultanines

La décision se base sur les documents de l'organisme de contrôle/certification:
Eccocert France, L'Isle-Jourdain



L'entreprise peut utiliser pour ses produits le logo «**BIOSUISSE ORGANIC**» (sur le site internet, les emballages, les bulletins de livraison, les factures etc.). Le logo peut être téléchargé sous forme de fichier jpg depuis le site internet d'ICB (www.icbag.ch). Les produits certifiés par ICB AG comme «en reconversion» doivent en plus être clairement identifiés avec la mention «de reconversion».

International Certification Bio Suisse AG

Date de l'inspection: 20.12.2023

Décision N°: ICB-00877-2024

Numéro de l'entreprise: 155018



Monika Rytz
President of the Board of Directors



Maike Nesper
Managing Director

Basel, 20.03.2024



ICB AG est accréditée selon ISO/IEC 17065:2012 pour la certification selon le Cahier des charges de Bio Suisse, à l'exception des «Exigences sociales» (Partie I, chap. 4). Ce certificat ne reste valable que tant que le certificat bio établi par l'organisme de contrôle mentionné et le contrat de contrôle conclu avec lui le sont aussi. Ce document est propriété d'ICB AG, qui peut donc réclamer sa restitution en tout temps en cas d'infraction au Cahier des charges de Bio Suisse. Ce certificat n'autorise pas la désignation des produits avec la marque protégée «Bourgeon» de Bio Suisse et il ne constitue pas une garantie pour une commercialisation en Suisse. Bio Suisse restreint les importations pour des raisons de durabilité et pour la protection de la production suisse. Les certificats d'ICB AG sont publiés sur easy-cert.